

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N°03 – 19/02/2024

Lieu : Salle du conseil municipal / 19h		
Secrétaire de séance : Brice LIOTARD - Rédacteur : Céline MAMALET		
Objet :	Conseil municipal	
Statut du document :	AV (AV : à valider, VA : validé, SV : sans validation, DIFF : diffusé)	
Participants :	10 présents	
Nom Prénom	Fonctions	Présent
Cyrille VALLON	MAIRE	O
Dominique ARDOUVIN	1 ^{er} Adjoint	O
Myriam SEILER	2 ^{ème} Adjoint	O
Ludwig BLANC	3 ^{ème} Adjoint	ABSENT
Danielle BARNIER	4 ^{ème} Adjoint	O
Sonia BOURDELIN	Conseillère	O
Sébastien BRUNET	Conseiller	ABSENT
Alain CHAMBON	Conseiller	O
Tomás DE LA GUARDIA	Conseiller	ABSENT
Pascale DESBRUN	Conseillère	O
Isabelle GUÉRIN	Conseillère	ABSENT
Brice LIOTARD	Conseiller	O
François LIOTARD	Conseiller	O
Rémi NOHARET	Conseiller	ABSENT
Stéphanie PONCE	Conseillère	O

Ouverture de la séance 19h

Points préparatoires

M. François LIOTARD se propose comme secrétaire de séance.
Cette proposition est acceptée par les présents.

La commune de Chabrillan a un projet d'investissement qui consiste à la réalisation d'un forage de reconnaissance et éventuelle création d'un forage définitif en substitution aux forages et source actuels

2 phases de travaux :

- Phase1 : Forage de reconnaissance : 97 930 € HT
- Phase2 : Transformation du forage de reconnaissance en forage d'exploitation : 593 400 € HT

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 691 330 € HT.

La commune de Chabrillan sollicite l'aide financière des services du Département.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR		69 133	10%
DSIL			
Conseil régional			
Conseil départemental		276 532	40%
Agence de l'eau		207 399	30%
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		553 064	80%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	Fonds propre	128 266	20%
Aide privée			
		128 266	20%
Total prévisionnel € HT		691 330	100%

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération d'investissement de la réalisation d'un forage de reconnaissance et éventuelle création d'un forage définitif en substitution aux forages et source actuels et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les aides publiques
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

La commune de Chabrillan a un projet d'investissement qui consiste à la réalisation d'un forage de reconnaissance et éventuelle création d'un forage définitif en substitution aux forages et source actuels

2 phases de travaux :

- Phase1 : Forage de reconnaissance : 97 930 € HT
- Phase2 : Transformation du forage de reconnaissance en forage d'exploitation : 593 400 € HT

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 691 330 € HT.

La commune de Chabrillan sollicite l'aide financière des services de l'Agence de l'eau.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR		69 133	10%
DSIL			
Conseil régional			
Conseil départemental		207 399	30%
Agence de l'eau		276 532	40%
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		553 064	80%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	Fonds propre	128 266	20%
Aide privée			
		128 266	20%
Total prévisionnel € HT		691 330	100%

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération d'investissement de la réalisation d'un forage de reconnaissance et éventuelle création d'un forage définitif en substitution aux forages et source actuels et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les aides publiques
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Questions diverses :

Le Maire , Cyrille VALLON